

BPJEPS Educateur Sportif Activités de Glisse aérotractée et Disciplines Associées

CREPS Montpellier - La Franqui

DU **26/01/2026** AU **13/11/2026**

Calendrier de Formation - Annexe au Contrat

janvier 2026	février 2026	mars 2026	avril 2026	mai 2026	juin 2026	juillet 2026	août 2026	septembre 2026	octobre 2026	novembre 2026	décembre 2026	janvier 2027
AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM	AM PM
jeu-01												
ven-02												
sam-03												
dim-04												
lun-05												
mar-06												
mer-07												
jeu-08												
ven-09												
sam-10												
dim-11												
lun-12												
mar-13												
mer-14												
jeu-15												
ven-16												
sam-17												
dim-18												
lun-19												
mar-20												
mer-21												
jeu-22												
ven-23												
sam-24												
dim-25												
lun-26												
mar-27												
mer-28												
jeu-29												
ven-30												
sam-31												
H 35,0 heures	H 105,0 heures	H 119,0 heures	H 21,0 heures	H 35,0 heures	H 84,0 heures	H 21,0 heures	H 0,0 heures	H 63,0 heures	H 70,0 heures	H 7,0 heures	H 0,0 heures	H 0,0 heures
H 0,0 heures	H 35,0 heures	H 35,0 heures	H 35,0 heures	H 0,0 heures	H 0,0 heures	H 0,0 heures	H 0,0 heures	H 0,0 heures	H 0,0 heures	H 0,0 heures	H 0,0 heures	H 0,0 heures
heures	heures	heures	heures	heures	heures	heures	heures	heures	heures	heures	heures	heures
Total 35,0 heures	Total 140,0 heures	Total 154,0 heures	Total 56,0 heures	Total 35,0 heures	Total 84,0 heures	Total 21,0 heures	Total 0,0 heures	Total 63,0 heures	Total 70,0 heures	Total 7,0 heures	Total 0,0 heures	Total 0,0 heures

5,0 Heures planifiées en centre de formation

5,0 Heures planifiées en distanciel

Heures de formation/certification **non planifiées** : Positionnées à titre indicatif sur le calendrier Elles sont **obligatoires**, l'employeur doit permettre à son apprenti d'y participer et doit en tenir compte dans le suivi de son temps de travail. Le volume horaire mensuellement est indiqué en bas de tableau

Heures de formation		
TOTAL	665,0	Heures

Jours de formation		
TOTAL	95 Jours	
1e Année	95 Jours	
2e Année	0 Jours	

Dates possibles du contrat :		
Début entre le	26/11/2025	et le 25/04/2026

Fin entre le 13/11/2026 et le 12/01/2027

Durée max du contrat **14 mois**

Rappel : La formation théorique doit représenter 25% de la durée du contrat d'apprentissage

Prérogatives d'encadrement - Dates clés :

EPMSF : 12/01/2027

Rappel : avant la validation des EPMSF l'apprenti ne peut pas encadrer du public en autonomie (sauf s'il possède déjà un diplôme lui conférant les prérogatives suffisantes)

Jury / Diplomation

Rappel : à l'issue de son contrat d'apprentissage, et tant que le Jury n'a pas délivré le diplôme, le futur Educateur Sportif n'a pas les prérogatives pour encadrer du public